

Le mardi 19 juin 2018

L'honorable Mélanie Joly, c.p., députée  
Ministre du Patrimoine canadien  
Ministre responsable des langues officielles  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H5

L'honorable Rob Fleming, député  
Ministre de l'Éducation  
Boîte postale 9045, Stn Prov Govt  
Victoria (Colombie-Britannique)  
V8W 9E2

**Objet : L'Entente Canada-Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle (« Entente 2013-2018 ») alloue une proportion plus élevée des fonds disponibles à l'enseignement du français langue seconde qu'à l'enseignement dans la langue de la minorité, et ce, contrairement à la moyenne canadienne ; cette lacune devrait être corrigée dans la nouvelle Entente Canada-Colombie-Britannique qui sera signée en 2018**

Chers Ministres,

Je vous écris au nom du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (« CSFC-B », aussi connu en tant que School District n° 93). Considérant l'importance du financement fédéral pour l'éducation de langue française, le CSFC-B s'intéresse grandement aux négociations de la prochaine *Entente Canada-Colombie-Britannique*, tout comme vos deux ministères.

Depuis au moins 2009, une proportion moins élevée du financement fédéral transféré à la Colombie-Britannique est octroyée à l'enseignement dans la langue de la minorité dans la province (incluant pour les besoins du CSFC-B) que celle allouée à l'enseignement du français langue seconde. À titre d'information, le financement pour l'enseignement dans la langue de la minorité en Colombie-Britannique représente 37 % du budget total fédéral attribué à la province en vertu de l'*Entente 2013-2018*. Cette proportion n'est pas comparable à la moyenne des proportions octroyées à l'enseignement dans la langue de la minorité par les autres provinces et territoires (63 %).

Le 20 juin 2017, le CSFC-B a envoyé une lettre à la ministre du Patrimoine canadien expliquant pourquoi les fonds fédéraux sont attribués d'une manière inadéquate et demandant que cela soit rectifié dans le cadre de la prochaine *Entente Canada-Colombie-Britannique* (voir l'**annexe « A »**). Le 10 janvier 2018, le CSFC-B a envoyé une lettre similaire au ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique (voir l'**annexe « B »**). Depuis lors cependant, le CSFC-B a été avisé par des représentants du ministère du Patrimoine canadien et du ministère de l'Éducation, qu'aucune des deux institutions ne se dit apte à modifier la répartition des fonds fédéraux entre les deux objectifs linguistiques tant dans le cadre de l'*Entente 2013-2018* que dans le cadre des négociations pour la prochaine *Entente Canada-Colombie-Britannique*. Les deux institutions semblent d'avis que l'autre

est responsable pour la situation actuelle et est le seul apte à la changer dans le cadre de la prochaine *Entente Canada-Colombie-Britannique*.

Le CSFC-B demande que, à compter de 2018, au moins 60 % du financement fédéral attribué à la Colombie- Britannique soit alloué à l'enseignement dans la langue de la minorité.

En novembre 2017, le CSFC-B s'est entretenu avec Yvan Déry, directeur principal, Politiques et recherche du ministère du Patrimoine canadien et son équipe pour discuter de cette requête. Le CSFC-B a également rencontré Linda Beddouche, la directrice de l'éducation de langue française du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, ainsi que des membres de son équipe, en juin 2017 et à nouveau en mai et juin 2018. Le CSFC-B a demandé à Monsieur Déry et à Madame Beddouche de préciser qui détermine la proportion de financement octroyée à chacun des objectifs linguistiques. Toutefois, ni les responsables du ministère du Patrimoine canadien ni ceux du ministère de l'Éducation n'ont été capables de répondre adéquatement à cette question.

Deux rencontres ont récemment été organisées entre le CSFC-B et le ministère de l'Éducation notamment au sujet de la répartition du financement reçu par la Colombie-Britannique dans le cadre de l'*Entente 2013-2018* et de la prochaine *Entente Canada-Colombie-Britannique*. La première réunion a eu lieu le 11 mai 2018 entre Marc-André Ouellette, Bertrand Dupain, Sylvain Allison, Jo-Ann Hébert-Jensen, et moi-même pour le CSFC-B, et Linda Beddouche, Luc Jermann et Lina Branter pour le ministère de l'Éducation. La seconde réunion a eu lieu le 12 juin 2018 entre Bertrand Dupain et Monica Monus pour le CSFC-B et Linda Beddouche et Luc Jermann pour le ministère de l'Éducation.

Selon Madame Beddouche, le financement des deux objectifs linguistiques se trouve dans deux enveloppes de financement différentes et qu'une telle structure a été mise en place par le ministère du Patrimoine canadien au cours des années 1980. Bien qu'elle reconnaisse que cette structure des fonds fédéraux n'est pas nécessairement adaptée aux réalités actuelles, cette structure demeure la réalité en 2018. Dans ce contexte, Mme Beddouche est d'avis que le ministère de l'Éducation ne peut pas modifier la répartition des fonds fédéraux entre les deux objectifs linguistiques.

Madame Beddouche considère qu'une modification à la répartition des fonds alloués à l'enseignement dans la langue de la minorité en Colombie-Britannique exigerait que le gouvernement fédéral diminue la somme d'argent allouée à l'enseignement dans la langue de la minorité d'une autre province pour augmenter la part octroyée à l'enseignement dans la langue de la minorité en Colombie- Britannique. Selon notre interprétation de l'*Entente 2013-2018*<sup>1</sup>, cela n'est pas exact.

Le statu quo affecte négativement le CSFC-B. Depuis au moins 2005, le financement fédéral est gelé ce qui désavantage le CSFC-B qui voit ses effectifs croître année après année. Depuis 2005, la population estudiantine du CSFC-B a augmenté de plus de 67 % (s'élevant maintenant à plus de 6,100 élèves), alors que presque tous les conseils scolaires de langue anglaise de la province ont vu leurs nombres diminuer au cours de la même période.

---

<sup>1</sup> *Protocole d'entente 2013-2018*, article 7.4.3.2 (annexe « C »):

Transfers of funds between linguistic objectives may be made by the provincial/territorial governments with the prior agreement of the Government of Canada

Les gouvernements provinciaux/territoriaux peuvent transférer des fonds entre les objectifs linguistiques, avec l'accord préalable du gouvernement du Canada.

Selon Monsieur Déry (Patrimoine canadien), la répartition du financement fédéral entre les deux objectifs linguistiques a été déterminée par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Selon lui, le ministère du Patrimoine canadien ne peut pas obliger le ministère de l'Éducation à modifier la répartition des fonds fédéraux. Qui plus est, selon Monsieur Déry, le ministère du Patrimoine canadien a également été incapable de convaincre la Colombie-Britannique de modifier cette répartition.

Considérant que le CSFC-B n'est pas une partie à l'*Entente 2013-2018* et ne sera pas non plus une partie à la prochaine *Entente Canada-Colombie-Britannique*, une des parties à l'Entente doit parler en son nom au cours des négociations et plaider en faveur d'un changement dans la répartition des fonds fédéraux pour mieux répondre aux besoins de l'enseignement dans la langue de la minorité en Colombie-Britannique. Le CSFC-B demande au ministère du Patrimoine canadien et au ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique de collaborer afin d'assurer que, dans la prochaine *Entente Canada-Colombie-Britannique*, 60 % du financement soit octroyé à l'enseignement dans la langue de la minorité.

Le CSFC-B demeure à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou pour vous fournir de l'information supplémentaire. Veuillez communiquer avec Bertrand Dupain, directeur général du CSFC-B (604-214-2601 ; [bertrand\\_dupain@csf.bc.ca](mailto:bertrand_dupain@csf.bc.ca)).

Bien cordialement,

La présidente du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique,



Marie-France Lapierre

Pièces jointes **Annexe « A »** – Lettre du 20 juin 2017 du CSFC-B au ministère du Patrimoine canadien  
**Annexe « B »** – Lettre du 10 janvier 2018 du CSFC-B au ministre de l'Éducation  
**Appendix C** – *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde pour la période de 2013-2014 à 2017-2018 entre le Gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation, Canada.*

Copies Yvan Déry, Directeur principal, Politiques et recherche du ministère du Patrimoine canadien  
Linda Beddouche, Directrice de l'éducation de langue française du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique  
Marc-André Ouellette, vice-président du CSFC-B  
Bertrand Dupain, directeur général du CSFC-B  
Sylvain Allison, secrétaire-trésorier du CSFC-B